



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Le Mans, le 19 DEC. 2024

Service de la Connaissance des Territoires
et de la Sécurité

Unité Sécurité et Circulation Routière

Affaire suivie par : Sophie Lhuillery

Tél : 02 85 32 75 27

sophie.lhuillery@sarthe.gouv.fr

Appel à projets 2025 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Mesdames, Messieurs les porteurs de projets en matière de Sécurité Routière,

Entre 2018 et 2021, l'accidentalité départementale a baissé chaque année notamment grâce à la mise en place de la limitation de vitesse à 80 km/h mais aussi à la réduction du trafic liée aux restrictions de circulation et aux périodes de confinement.

En 2022, l'accidentalité marque une hausse avec 33 personnes décédées sur les routes sarthoises. En 2023, cette tendance semble s'être enrayée, avec 29 victimes de la route. En 2024, au 2 décembre, les accidents de la route ont provoqué 25 décès et plus de 500 blessés.

Dans ce contexte, il est indispensable de poursuivre les actions de prévention en matière de sécurité routière dans le département.

La sécurité routière repose sur l'implication de toute la communauté engagée en faveur de la lutte contre l'insécurité routière et plus particulièrement des acteurs locaux. L'objectif partagé par tous est d'atteindre une baisse significative du nombre d'accidents et de personnes blessées ou tuées sur les routes sarthoises.

Pour s'inscrire dans cette démarche, un nouvel appel à projets est ouvert pour l'année 2025 dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). Pour l'État, l'enjeu est de soutenir les initiatives mises en place par les administrations publiques, les collectivités locales, les entreprises et les associations qui œuvrent ensemble contre l'insécurité routière.

Je vous invite donc à transmettre vos propositions d'actions qui alimenteront le plan 2025 en vous référant aux enjeux prioritaires définis dans le Document Général d'Orientation (DGO) de la Sécurité Routière 2023-2027 :

- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs
- les nouveaux modes de mobilités dites douces : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche
- les deux-roues motorisés
- le risque routier professionnel
- le partage de la voirie (enjeu local)

J'attire votre attention sur la nécessité d'orienter également les actions :

- vers les jeunes (0-24 ans) et les seniors (+ 65 ans), populations présentant un risque d'accident et de mortalité routière plus élevé ;
- sur le partage de la voirie avec les usagers vulnérables.

Vous avez accès à la plaquette de l'accidentalité routière 2023 en Sarthe que vous trouverez sur le site de la préfecture de la Sarthe : rubrique Actions de l'État, Sécurité routière, Observatoire départemental de la sécurité routière.

Modalités de candidature et sélection des projets :

Afin d'élaborer un PDASR 2025 en cohérence avec ces enjeux, je vous invite à faire part de vos propositions d'actions de sensibilisation à la sécurité routière en candidatant par voie dématérialisée via le site www.demarches-simplifiees.fr, accessible également sur le site de la préfecture de la Sarthe : rubrique Actions de l'État, Sécurité routière, Plan départemental d'actions de sécurité routière.

La date limite de candidature est fixée au 28 février 2025.

Le présent appel à projets s'adresse à l'ensemble des collectivités territoriales, aux organismes publics ou semi-publics, aux établissements scolaires, aux associations ainsi qu'aux entreprises et acteurs privés.

Les modalités de dépôt des projets intègrent la fourniture des éléments suivants :

- références de la personne responsable de l'organisation de l'action
- numéro SIRET de la structure
- descriptif détaillé de l'opération (description de l'action, publics ciblés, moyens mobilisés, calendrier de réalisation, etc.)
- mise en œuvre
- moyen de communication pour promouvoir cette action
- budget prévisionnel précis avec les devis pour argumenter votre demande de financement
- relevé d'identité bancaire de la structure portant le projet indiquant l'adresse de la structure,
- attestation sur l'honneur du Contrat d'Engagement Républicain pour les associations

L'ensemble des projets sera examiné dès réception. Une réponse vous sera notifiée courant avril 2025.

Principes et critères d'attribution d'une aide financière du PDASR :

Seront examinés :

- l'adéquation aux enjeux prioritaires : la priorité sera donnée aux actions qui répondent aux objectifs du Document Général d'Orientation de la Sécurité Routière 2023-2027 ;
- les actions innovantes : il ne s'agit pas de financer chaque année des actions qui se reproduisent à l'identique ;
- la capacité à impliquer les publics cibles : les projets pourront chercher à rendre les publics cibles (les jeunes ou les piétons par exemple) acteurs de l'action et promoteurs de la sécurité routière ;
- les actions se déroulant entre la date de dépôt du dossier et le 30 novembre de l'année en cours, étant précisé que la date de l'action avec l'intervenant extérieur doit être définie au moment du dépôt du dossier et doit lui être postérieure ;
- pour les actions portant sur plusieurs thématiques : l'identification de l'action spécifique à la sécurité routière, sa description, sa mise en œuvre et son budget propre.

Seules les dépenses directement liées au volet sécurité routière pourront être prises en considération. Les frais d'hébergement des bénéficiaires de l'action, les frais de réception et les coûts salariaux du porteur de projet ne seront pas pris en compte.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) n'a pas vocation à supporter à lui seul le coût d'une action. Les subventions accordées sont un appui au lancement des projets et non un moyen de financement global de l'action.

Les aides financières seront accordées pour chaque action dans la limite de 80 % des dépenses éligibles.

L'équipe de la Coordination Sécurité Routière de la DDT se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l'élaboration des actions que vous pourriez proposer. Contact : ddt-scts-scr@sarthe.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les porteurs de projets en matière de Sécurité Routière, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet



Emmanuel AUBRY

